



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Président,
- est le bilan financier de la communauté de communes. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la communauté de communes,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la communauté de communes.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du compte administratif 2022 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement	14 068 570,27 €
Dépenses de fonctionnement	- 12 136 043,81 €
Résultats de l'année 2022	1 932 526,47 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin communautaire, aux taxes foncières payées par la communauté de communes...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **1 885 341,08 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de **963 072,92 €** : baisse de certaines charges (*dont combustibles, fournitures d'entretiens, fournitures petits équipements, et autres matériels et fournitures*) et hausse des dépenses (*eau et assainissement, électricité, carburant*).

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 3 954 465,49€ pour l'année 2022. Elles étaient de 3 765 587,82 € en 2021 et de 3 442 495,75 € en 2020.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 1 118 214,81 €.

En 2022, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 544 721,60 € à :

- AEDAE
- Amicale des secrétaires de mairies
- Amicale des agents territoriaux
- Arboriculteurs du moulin d'Eschviller
- Artopie
- AS Monbronn
- Association Cassin
- Association des amis du Moulin d'Eschviller
- Bibliothèque municipale de Goetzenbruck-Foyer rural
- CADHAME
- CADRE
- Club Vosgien Bitche
- Club Vosgien Baerenthal
- Club Vosgien Soucht
- Club Vosgien Lemberg
- Ecole de danse-Foyer culturel de Bitche
- Ecole de musique du Pays de Bitche
- Foyer pour Tous / Domino's Bar
- Inter-association de Siersthal
- Loisirs Jeunesse
- USEP
- Mosaïk Cristal

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 90 400,39 €. Elles étaient de 132 315,89 € en 2021.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement les intérêts moratoires, amendes, secours et dots, titres annulés, subventions aux budgets annexes, subventions aux personnes de droit privé, pour un montant de 239 177,83 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation
011	Charges à caractère général	1 965 132,43	1 885 341,08	-4,1%
012	Charges de personnel	3 765 587,82	3 954 465,49	+4,8%
014	Atténuation de produits	2 526 248,94	2 543 284,79	+0,7%
65	Autres charges de gestion courante	1 007 969,34	1 118 214,81	+9,9%
66	Charges financières	132 315,89	90 400,39	-31,7%
67	Charges exceptionnelles	179 330,78	239 177,83	+33,4%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 442 303,40	2 305 159,41	-5,6%
Total des dépenses		12 018 888,30	12 135 663,61	+1%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de *remboursement sur rémunération de personnel, remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance, remboursement sur autres charges sociales* pour un montant de 326 458,89 € en 2022. Il était de 205 878 € en 2021.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- Des redevances et droits à caractère social : 221 724,69 €
- Des redevances et droits à caractère sportif : 194 422,56 €
- Des redevances et droits à caractère culturel : 151 755,20 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition intercommunaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 1,35 %

Taxe sur le foncier non bâti 9,45 %

Cotisation foncière des entreprises : 20,35 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée à la revalorisation de 3,4 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
73 111 – Taxes foncières et d'habitation	6 668 957,43 €	6 507 727,96 €	6 902 198,52 €
Variation en pourcentage		-2,4 % / 2020	+ 5,7 % / 2021
Variation en valeur		- 161 229,47 € / 2020	+ 394 470,56 € /2021

Le chapitre 73 regroupe également les cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le fonds de péréquation des recettes fiscales (FPIC), la fraction de TVA.

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : *baisse de 5,7%*.

Le chapitre 74 regroupe également *le fonds de compensation sur la TVA, des subventions de l'Etat, du Département et d'autres organismes*.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2022 est de 971 403,46 € € (montant en hausse par rapport à 2020 et 2021).

6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 328 883,45 €. Il correspond à *des annulations de mandats, des cessions d'immobilisations et d'autres produits exceptionnels*.

7) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 326 458,89 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation entre 2021 et 2022
R002	Excédent de fonctionnement reporté	927 849,62	1 377 813,52	1 295 911,50	-6%
013	Atténuation de charges	212 084,03	205 878,00	326 458,89	+58,6%
70	Produits des services	341 412,84	492 636,00	625 858,17	+27%
73	Impôts et taxes	6 668 957,43	6 507 727,96	6 902 198,52	+6%
74	Dotations et participations	3 383 412,54	3 314 888,17	3 478 412,18	+5%
75	Autres produits (dont loyers)	699 486,45	621 870,61	971 403,46	+36%
77	Produits exceptionnels	703 471,68	767 958,14	328 883,45	-57%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2022

Recettes d'investissement	7 737 206,80 €
Dépenses d'investissement	- 2 949 218,08 €
Résultats de l'année 2022	4 787 988,72 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2023

4 787 988,72 €

c) Solde des restes à réaliser : - 1 983 194,00 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 930 378,12 € en 2022.

Pour mémoire, la communauté de communes a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de *Dexia, Caisse des dépôts et consignations, La Banque Postale, Caisse d'épargne Lorraine Nord, Caisse du Crédit mutuel du Pays de Bitche, Caisse française de financement local.*

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 10 125 936,97 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants :

- Travaux sur le Moulin d'Eschwiller (737 k€)
- Acquisition de 3 centres techniques (268 k€).
- Equipements et travaux Site verrier Meisenthal (152 k€)
- Travaux sur la zone d'activité Rohrbach-les-Bitche (72 k€)

Les recettes d'investissement :

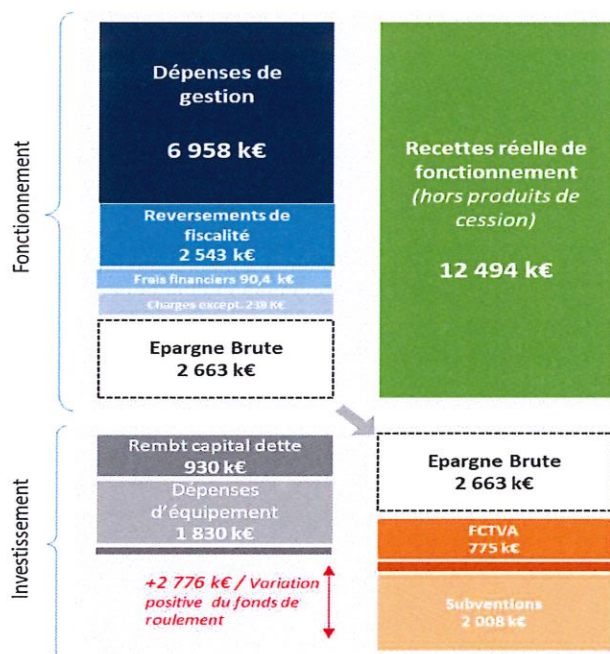
Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 7 737 206,80 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles** (2 783 236,24 €)
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 2 008 132,96 € (chapitre 13) qui émanent principalement de *l'Etat, la Région et le Département*.
 - Du FCTVA pour 774 537,87 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 2 305 159,41 €
- **L'excédent d'investissement reporté** pour 2 648 811,56 €.

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation



Le Président,

David Suck

